



SNES/SNEP-FSU Dijon
6, allée Cardinal de Givry
21000 DIJON

Dijon le 10 novembre 2015

A Monsieur le Recteur de l'académie de Dijon

Pour les enseignants, les promotions restent le seul moyen de compenser la dévalorisation salariale de leur métier alors que les injonctions, les attentes, le travail s'intensifient. C'est dire s'il est inacceptable que les écarts de notation pédagogique entre les disciplines ou à l'intérieur d'une même discipline continuent de constituer une sérieuse remise en question du principe d'égalité d'accès aux promotions. Ces différences ont de multiples causes, dont les retards d'inspection. Les personnels affectés en zone de remplacement qui, quel que soit leur échelon ont une note pédagogique inférieure de 0,5 à 1 point par rapport à leurs collègues en poste fixe, sont particulièrement pénalisés.

Depuis de nombreuses années, le SNES et le SNEP FSU interviennent en commission paritaire pour dénoncer ces retards et ces écarts qui créent de fortes inégalités de traitement.

La direction du rectorat en a convenu : depuis 2014, pour l'accès des enseignants à la Hors-classe, une note pédagogique corrigée est utilisée avec un mode de calcul qui nous satisfait.

Nous avons eu, lors des CAPA de 2015, l'engagement du rectorat que la note pédagogique des certifiés et professeurs d'EPS serait modifiée pour les changements d'échelon 2015-2016.

Nous demandons donc que cette mesure soit mise en œuvre et que les changements d'échelon qui seront examinés lors des CAPA du 18 décembre se fassent avec ces nouvelles notes pédagogiques.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, nos respectueuses salutations.

Pour le SNES et SNEP FSU

Benoît Chaisy, SNEP-FSU,

Pascal Meunier, SNES-FSU